

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

13520 MAUSSANE LES ALPILLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 4 avril 2024

---ooOoo---

Le quatre avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué le 22 mars deux mil vingt-quatre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Président.

Etaient présents : Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Président, Monsieur Henri REYNOUD, vice-Président, Mesdames Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Marie-France NEEL, Roseline CAMPIONI et Marine CAMOUS.

Absentes excusées : Mesdames Yolande NADALIN et Marie-Pierre CALLET.

Secrétaire de Séance : Monsieur Henri REYNOUD, Vice-président.

N° 2024/04/04/03 - OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2023.

Rapporteur : Monsieur Henri REYNOUD, vice-Président du C.C.A.S.,

Monsieur le vice-président indique aux membres présents du Conseil d'Administration que la section de fonctionnement du C.C.A.S. présente un excédent, au terme de l'exercice de l'année 2023, d'un montant de 16.352,66 €.

Considérant que la section d'investissement est nulle, il propose d'intégralement affecter cet excédent en report de fonctionnement sur l'exercice 2024.

Sur proposition de Monsieur le vice-président, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

REPORTE intégralement en fonctionnement sur l'exercice 2024 l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 pour la somme de 16.352,66 €, ligne R002.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

et sa transmission à la sous-Préfecture le : 12/04/2024

Délibération exécutoire par sa publication

Secrétaire de séance

Henri REYNOUD

Le Président,

Jean-Christophe CARRÉ

Publication sur le site de la mairie le : 16/04/2024



BORDEREAU D'ENVOI

Mairie de Maussane les Alpilles

Service : Administration générale

Madame Noémie GINOUX

Tel : 04.90.54.54.37

transmissionactes@maussanelesalpilles.fr



Liste des pièces adressées le 12/04/2024

Madame la Sous-Préfète d'Arles

DEP-

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
CCAS Affectation du résultat de l'exercice 2023	2024/04/04/03	04/04/2024

Fait à Maussane les Alpilles le 10 avril 2024

SOUS-PREFECTURE
ACCUSE DE RECEPTION
Déposé en Sous-Prefecture d'Arles le : 15 Avril 2024
ARRIVEE